

HABITAT EN TRANSITION

Participation, solidarité, maîtrise d'usage

14 juin 2013 – Maison de la Région – Marseille (13)

Au programme de la journée :

Journée animée par **Dominique Gauzin-Müller** - architecte, rédactrice en chef du magazine *EcologiK* (EK)

9h30 / Ouverture de la journée (Floris Van Lidth - Envirobat Méditerranée)

9h45 / Introduction : Vivre ensemble dans un cadre de qualité : quand les habitants participent à leur logement (Dominique Gauzin-Müller)

10h15 / Le Candide à Vitry sur Seine : construire autrement pour habiter autrement (Bruno Rollet - architecte)

10h45 / L'habitat de demain : coopératif, flexible, économe et passif (Philippe Madec - architecte, Global Award for Sustainable Architecture 2012)

11h45 / Débat : Construire et rénover avec les habitants : une utopie réaliste ?
avec la participation de Philippe Madec et Bruno Rollet

14h / Projet "Petites copropriétés à Marseille" : l'accompagnement à la rénovation (GERES)

14h30 / Laboratoire de la ville en mouvement. Démarche citoyenne et maîtrise d'usage (Atelier Feuillants)

15h / Débat : Comment intégrer les habitants dans les projets de construction ou de réhabilitation ?

avec la participation de Colette Charriau (Conseillère régionale déléguée à l'habitat et au logement), Stefan Singer (Toits de Choix), GERES, l'Atelier des Feuillants.

16h15 / Conclusion (Dominique Gauzin-Müller)



LA PROBLEMATIQUE

Habitat participatif, auto-promotion, maîtrise d'usage... autant de termes qui se recoupent et qui définissent une réalité émergente : **la participation effective et directe des habitants à la conception et la réalisation de leur propre habitat**. Moins cher que la promotion privée, plus innovant, plus attentif au confort et au cadre de vie, ce processus pourrait-il être une des solutions aux nombreuses questions qui se posent en matière de logement ?

L'ESSENTIEL

Si, ailleurs en Europe, de nombreux exemples existent pour ce type d'habitat, **les expériences en France restent encore limitées**. Un des principaux freins reste la disponibilité du foncier et donc **la volonté de la collectivité publique de le réserver** à ces processus de construction. Partout où il a été tenté de construire avec les habitants, les opérations se sont révélées être des réussites pour peu qu'elles soient **accompagnées par des professionnels et soutenues par la volonté publique**.

LES PRESENTATIONS DES INTERVENANTS (DANS LA MATINEE)

En introduction de la journée, **Dominique Gauzin-Müller, architecte et rédactrice-en-chef du magazine *EcologiK***, a cherché à cerner ce qui faisait la qualité de l'habitat. En présentant une série d'images prises aux quatre coins du monde, de Times Square à La Réunion en passant par Fribourg, Bruxelles ou Sao Paulo, elle a pu mettre en avant **le traitement des espaces de frontière, des espaces semi-publics** et a dégagé un certain nombre de constantes. On pourrait définir la qualité du cadre de vie dans la ville par **l'existence d'espaces extérieurs généreux, la présence apaisante de l'eau et celle, bienfaisante, du végétal**.

En posant la question inverse (« *Que voulons-nous éviter ?* »), elle esquisse quatre pistes de réflexion. Tout d'abord, la nécessité impérieuse de densifier l'habitat, pour éviter l'étalement et lutter contre le mitage du paysage, ne doit pas, selon elle, rendre la ville insupportable, un espace illimité de béton, de dalles et de tours, comme on le voit dans certaines mégapoles. **Il faut aménager volontairement des espaces de vraie nature à l'intérieur même de la ville**, favoriser le vivant. En même temps, elle préconise d'éviter la monotonie dans les constructions et de « *créer des atmosphères* ».

Sa deuxième piste est celle de l'autopromotion. Elle cite les expériences menées à Tübingen en Allemagne, ville pionnière où 70 % des constructions neuves sont réalisées en autopromotion. Des coopératives d'habitants se voient attribuer des parcelles par la puissance publique (en

l'occurrence l'Office de développement urbain de Tübingen), avec obligation, au-delà de 6 logements, d'engager un architecte pour l'ensemble du projet, un médiateur, un paysagiste et un économiste qui assurera le contrôle financier. L'expérience montre que tout cela fonctionne très bien avec une taille moyenne idéale de la coopérative de 15 à 20 logements. En France, plusieurs expériences sont actuellement menées, le « Diwan » à Montreuil, la « Salière » à Grenoble ou « Eco-logis » à Strasbourg. **L'habitat participatif ouvre une vraie « troisième voie » à côté de la promotion privée et des HLM.**

Dominique Gauzin-Muller propose également « *d'individualiser le collectif* ». L'idée est de lutter contre l'uniformisation de l'habitat. En Autriche, dans le Vorarlberg, a été mis en place un processus dit « de conception consciente », c'est-à-dire une personnalisation des logements en amont, entre les acheteurs et l'architecte, pour définir le type de logement que chacun désire et l'intégrer dans le projet final.

La dernière piste de la responsable de la rédaction d'Ecologik est, enfin, de **refaire la ville sur la ville**, en reprenant réellement l'expression au pied de la lettre. Elle explique comment le cabinet d'architectes MDW a transformé une ancienne savonnerie en logements sociaux, s'appuyant sur le principe de mixité, sociale et culturelle, bien sûr, mais aussi mixité fonctionnelle, générationnelle et de structure, **en faisant cohabiter la réhabilitation et la construction neuve**. A Stuttgart, elle montre comment est née la « Maison des générations », un lieu de solidarité intergénérationnelle, en faisant réfléchir tous les acteurs sur le projet pour mixer dans le même bâtiment des logements pour personnes dépendantes, une crèche parentale, une maison des associations, un centre médical et des commerces de proximité. « *L'essentiel est dans l'humain, pas dans la technique* », sera sa conclusion.

Pour l'architecte Bruno Rollet, « *on ne peut habiter autrement que si on construit autrement* ». Toute sa démarche consiste à « *proposer une autre histoire, convaincre le maître d'ouvrage que d'autres solutions sont possibles que celles qu'il a l'habitude de voir, réinterpréter les choses* ». Convaincu qu'on « *peut toujours faire autrement, et ce n'est pas très difficile de réfléchir différemment* », **Bruno Rollet** sait que de toute façon, au final, il faudra « *la volonté politique du maître d'ouvrage* ». Dans l'exemple qu'il présente, l'immeuble « Le Candide » qu'il a conçu dans le quartier Balzac, un quartier d'habitat social à Vitry-sur-Seine, il aura fallu que le maître d'ouvrage, l'Office public Hlm de la ville, accepte et porte le projet de l'architecte.

« *Dans un environnement de tours et de barres des années 60, un paysage de béton et de bitume, on cherche en vain la nature. C'est, de fait, un endroit où on a peu de plaisir à être* ». Dans ce paysage, **Bruno Rollet** a choisi de bâtir « *un immeuble-nature, un bâtiment-arbre. Pour*

laisser à chacun la possibilité de retrouver des racines ». Par le choix des matériaux, d'abord, pour « *redonner au bâtiment la douceur perdue du quartier* » : briques, bois, végétation en toiture, garde-corps en osier, une sorte d' « *extrait de nature* ». Par les formes, ensuite : des angles arrondis, des balcons courbes et différents d'un niveau à l'autre, des serres sur le toit au lieu de locaux techniques. Au-delà de l'esthétique et du visuel, **Bruno Rollet** accentue l'aspect « nature » par l'installation d'un potager sur le toit (d'où les serres), avec une éolienne pour remonter l'eau d'arrosage, des systèmes passifs (claustras brise-soleil, ventilation naturelle traversante, grandes fenêtres) ou techniques mais innovants (pompe à chaleur sur eaux grises).

« *Obligatoirement, dans un tel bâtiment, les gens vivent autrement. Les serres servent de pièce commune, il y a un espace de jeux au rez-de-chaussée pour les enfants, une terrasse avec un toit végétal, il devient possible d'habiter un logement social et d'avoir aussi du lien social avec ses voisins, d'être dans un lieu où on peut s'affirmer, se plaire et bien vivre* ». Ce « *laboratoire d'idées* » a également gagné le concours bas-carbone d'EDF en 2010 puisqu'il parvient à rejeter moins de 5 kg de CO₂ par mètre carré par an.

L'architecte Philippe Madec, pour sa part, explique comment il faut « *co-opérer* » dans une opération de construction. Au travers de plusieurs exemples concrets qu'il a eu l'occasion de mener, il met en avant **la nécessité d'une pratique coopérative forte**. Lors de l'élaboration de l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, un dispositif de participation citoyenne a été mis en place au travers de groupes témoins. Ces groupes ont collaboré à l'élaboration du projet **en formulant des propositions mais aussi en participant aux instances décisionnaires**.

A Pacé, sur le territoire de Rennes Métropole, c'est un processus dit « de conception intégrée » qui a été mis en place dans le cadre du programme « BBC pour tous ». Il s'agit de faire participer l'ensemble des acteurs, élus locaux, maître d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et de contrôle, habitants et riverains à la conception et à la réflexion sur le projet. **Ces groupes de travail ont ensuite suivi tout le cheminement de la création**, depuis l'implantation sur la parcelle jusqu'au questionnement sur l'enveloppe du bâti, les matériaux et les distributions en passant par les différents systèmes énergétiques possibles. Au final, un programme totalement approprié par les acteurs et les futurs utilisateurs.

Dans l'éco-village des Noés à Val-de-Reuil, la co-opération a permis d'intégrer le risque d'inondabilité pour développer une vraie production agricole à côté des logements, indépendamment des jardins familiaux. Au Havre, sur un projet de maisons passives individuelles, l'architecte a implanté les maisons « en lanières », avec jardins et potagers dans

la continuité de la maison. Dans le processus d'habitat participatif, où ce sont les habitants qui se groupent dans un projet commun, **Philippe Madec** préconise tout de même **qu'un maître d'ouvrage professionnel soit obligatoirement associé au programme**. *« Il faut sécuriser la partie financière. Il y a des maîtres d'ouvrage qui garantissent le parfait achèvement du produit financier et interviennent s'il y a défaillance. C'est absolument indispensable ».*

LE DEBAT

Beaucoup de questions dans la salle faisaient référence à l'immeuble de **Bruno Rollet** à Vitry-sur-Seine, et plusieurs sur la « juxtaposition » de cet immeuble avec le quartier alentour. A quoi l'architecte répond que *« s'il est vrai qu'aujourd'hui on se retrouve avec deux types d'habitat juxtaposés, demain d'autres bâtiments vont venir rejoindre le premier »*. Déjà, un concours est lancé pour un programme intergénérationnel. *« Quand on a la chance de participer à un concours, on peut simplement répondre à la question posée mais **on peut aussi essayer de faire prendre conscience au maître d'ouvrage qu'il y a d'autres réponses** »*. Et **Philippe Madec** de renchérir sur « le devoir de conseil » de l'architecte. *« C'est une obligation déontologique »*, ajoute-t-il. Pour lui, la différence est grande entre un architecte qui doit être un conseil et un programmiste. La question de la difficulté à convaincre le maître d'ouvrage doit être contournée, selon **Bruno Rollet**, par une présence plus grande de l'architecte. *« Il faut que les archis sachent s'immiscer dans les projets, aussi bien en amont qu'en aval. »*

Sur la question du coût de l'habitat participatif, la réponse est claire. Si cela revient plus cher, au final, qu'un produit d'accession sociale, le coût est quand même *« 25 à 30 % moins cher que la promotion privée »* selon **Philippe Madec**. Et donc, *« cela permet à une frange intermédiaire de la population de pouvoir accéder à la propriété »*.

Denis Jacob, thermicien, pose la question du passif, *« le mot, et donc le concept même d'habitat passif, est un peu masqué dans la RT »*. A quoi, **Philippe Madec** répond que *« le calcul réglementaire, c'est une cochonnerie ! La plupart de nos valeurs ne sont pas reconnues, et notamment la ventilation naturelle. Le travail que nous faisons à l'heure actuelle cherche à nous dégager de la RT, on fait beaucoup de calculs de consommation réelle, et souvent on a des résultats meilleurs que ce qu'annonce la RT »*.

Stéphan Singer, qui dirige l'association « Toits de choix », précise que la coopérative d'habitants regroupe deux choses très distinctes, le statut juridique et l'état d'esprit. « Toits de choix » organise la coopération entre tous les acteurs, habitants, professionnels et collectivités. Pour **Stephan Singer**, la réussite d'un projet d'habitat participatif repose sur cinq conditions. Il faut que les intentions partagées par les habitants soient très claires et que le

groupe ait une vraie capacité à communiquer avec l'extérieur. Il faut ensuite un environnement local favorable, que la programmation et la conception se fassent de façon participative et enfin, qu'il y ait **un accompagnement professionnel du projet**.

Il déplore cependant qu'il y ait peu de créativité en France. « *Les quartiers passifs sont tous uniforme, c'est tellement triste* ». A Tübingen, où il va souvent, il note « *une grande variété de solutions, dans les couleurs, les hauteurs, les formes...* ». Pour **Bruno Rollet**, à l'inverse, « *la couleur importe peu, c'est le concept qui prime* », tandis que pour **Philippe Madec**, « *la question de l'esthétique dans la construction durable reste fondamentale* ». Lui-même avoue « *ne pas être satisfait, parfois, de ce que je produis* ».

LES PRESENTATIONS DES INTERVENANTS (DANS L'APRES-MIDI)

Le premier intervenant de l'après-midi, **Marc Glass, chargé de projet énergie au Geres**, présente une démarche menée par l'association auprès de petites copropriétés à Marseille pour les aider à maîtriser les consommations d'énergie et entreprendre éventuellement des travaux de réhabilitation. Le Geres est une association basée à Aubagne, qui intervient dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et la solidarité et qui réalise 80 % de ses interventions dans les pays en développement, pour lutter contre la déforestation ou pour améliorer les conditions de vie de populations démunies.

Avec le concours des syndicats et de la fédération des propriétaires (Unis), le Geres a sélectionné 8 copropriétés, situées dans l'hyper centre marseillais, dont la construction s'échelonne entre le 19^e siècle et les années 1970. Après une rencontre avec les propriétaires, le Geres élabore un diagnostic, dont la modélisation se rapproche de la démarche DPE, et simule l'impact de la réalisation de travaux à divers degrés. « *Il nous importe avant tout d'informer et de sensibiliser, y compris sur les comportements, et ensuite, bien sûr, de programmer des travaux* », explique **Marc Glass**. Le Geres peut rester en appui, si la copropriété le souhaite, durant toute la phase travaux, depuis la vérification des devis jusqu'à la livraison finale. « ***Notre but est que les gens s'approprient les solutions mises en place et qu'ils finissent pas s'autonomiser*** ».

David Escobar, urbaniste, présente ensuite l'aventure de l'Atelier des Feuillants. Il s'agit d'un îlot haussmannien en état avancé de délabrement situé entre la Canebière et le marché des Capucins à Marseille. La ville de Marseille avait le projet de le vendre à un groupement de promoteur-constructeur et l'association « Un centre-ville pour tous » qui s'est penchée sur le devenir de cet îlot a décidé de créer l'association « Atelier des Feuillants » **pour bâtir un vrai projet de réhabilitation**. Des architectes, des urbanistes, la Maison de l'architecture et de la ville ont rejoint l'association et un projet de lieu public de débats consacré à la problématique

de la ville, sur le modèle du Pavillon de l’Arsenal à Paris, a vu le jour. Lorsque la Soleam, la société d’aménagement de la ville de Marseille, a lancé un appel à projets sur l’îlot des Feuillants, l’Atelier a déposé un dossier. *« Nous avons joué le jeu, explique **David Escobar**, sachant très bien que nous ne serions pas retenus. En effet, la seule chose qui compte à ce stade-là, c’est le prix que l’opérateur va proposer à la collectivité. Nous étions disqualifiés d’avance ».*

Mais **l’idée était de « susciter le débat »** et l’objectif a été atteint puisque de plus en plus de monde s’est emparé de la problématique des Feuillants et que la parole circule autour de la création d’un tel lieu. L’Atelier vient de démarrer le tournage d’un feuilleton.

LA TABLE RONDE

La table-ronde prévue s’est très vite transformée en débat entre les participants auquel la salle s’est volontiers jointe au fil des échanges. **David Escobar** indique que l’Italie peut constituer **une véritable référence en matière d’auto-réhabilitation** par les habitants. *« Ils n’ont pas eu le choix, dans les villes italiennes, souvent, on ne peut plus construire, il n’y a plus de place ».* Pour **Stephan Singer**, la réhabilitation in situ, qui implique la participation des habitants parce qu’il faut bien gérer le chantier, est totalement différente de la démarche d’habitat participatif à travers lequel *« les habitants créent leur propre projet »*. Ce qui amène **David Escobar** à préciser son propos. *« La crise immobilière au début des années 2000, ajoutée à une grande vacance du parc parce que très vétuste, a amené les italiens à squatter. Non pas par conviction politique mais simplement pour habiter. En Italie, c’est presque naturel, on ne peut pas ne pas avoir de logement. Et très vite, l’Union nationale des locataires est intervenue directement en ouvrant des squats et en prodiguant une assistance technique pour éviter les accidents. En 2005, certaines régions ont même voté des lois légalisant la pratique du squat mais à une condition impérative, les squatteurs devaient s’organiser sous une forme coopérative pour aménager et gérer les lieux ».*

Olivier Cadart, architecte, déplore que très souvent, en matière énergétique, ce sont les techniciens qui font les programmes sans que les habitants soient consultés. **Marc Glass** précise que le Geres remplit systématiquement un questionnaire avec les habitants pour tout audit énergétique et **Xavier Rouquerol**, de Famille et Provence, explique qu’après une première opération de réhabilitation au cours de laquelle le bailleur social n’avait communiqué qu’a posteriori avec les locataires, sur les bénéfices en termes de baisse des charges, Famille et Provence s’est ensuite attaché, notamment sur des opérations dans le Jas de Bouffan ou sur Encagnane à Aix, à réaliser des audits très approfondis en collaboration avec les locataires **dans l’optique d’améliorer aussi le cadre de vie.** *« Nous sommes ainsi intervenus sur*

l'agrandissement de certains balcons, ou l'éclairage des cages d'escalier avec à l'esprit de mener à bien un vrai projet participatif ».

Dominique Gauzin-Muller pose la question de la « *flexibilité des logements* ». Elle demande si on ne pourrait pas faire évoluer les surfaces. « *Quand une famille a occupé un T4 pendant 30 ans et qu'ensuite, les enfants partis, la femme ou le mari se retrouvent seuls, veuf, veuve ou divorcé, pourquoi ne pas transformer le T4 en deux T2 ? Ou bien sous louer une chambre ou deux à des étudiants ? Les étudiants le font bien entre eux, pourquoi pas avec des seniors ?* » **Xavier Rouquerol** indique qu'à Famille et Provence la chose n'a pas vraiment été tentée car très difficile à mettre en œuvre. Une architecte dans la salle, **Nathalie Candon**, raconte la visite qu'elle a faite, il y a 20 ans déjà, d'un habitat participatif. « *Aujourd'hui, les gens ont évolué et interchangé leurs appartements. Ça s'est fait tout à fait naturellement, les besoins de chacun n'étant plus les mêmes, et puis, habiter chez le voisin, c'est amusant aussi. Par ailleurs, je sais qu'Humanisme et Habitat à Lyon, organise de la colocation entre seniors et étudiants* ».

Dominique Gauzin-Muller s'interroge également sur la question du foncier. « *C'est un frein important. Quand il y a surenchère, sur des terrains en centre-ville par exemple, c'est souvent le promoteur privé qui l'emporte. Il faudrait peut-être trouver des systèmes d'aides spécifiques. Pourquoi la collectivité ne réserverait-elle pas certains terrains pour la réalisation d'habitats participatifs ? Ainsi, on se donnerait le temps de pouvoir constituer tranquillement le groupe* ». **Stephan Singer** confirme. « *Dans la plupart des projets qui sortent, il y a une maîtrise publique du foncier. Et cela pose la question de la volonté. Quel type de politique publique de l'habitat les élus veulent-ils mener ? Sur quels critères distribuer les aides ? Je crois qu'en la matière l'expérience de BDM sur les bâtiments publics, qui a imposé des règles en très peu de temps, pourrait être adaptée en direction du privé et de l'habitat participatif. Et ces aides pourraient être versées, non pas aux groupements, mais à une association territoriale d'habitants qui prendrait la responsabilité de garantir une vraie participation. On pourrait alors voir émerger une nouvelle pratique* ».

Pour **Colette Charriau, conseillère régionale délégué à l'habitat**, « *cette question foncière est centrale* ». Elle explique que la Région a identifié des pistes de réflexion pour essayer de solutionner le problème. Et indique qu'une **délibération est en préparation** pour la prochaine Assemblée plénière du Conseil Régional **pour accompagner le développement de l'habitat participatif dans notre région**. « *Quand un bailleur social est partie prenante d'un projet, cela facilite la mise en œuvre du projet et légitime l'intervention des collectivités locales pour accompagner le projet* ». **Eugénie D'Aguzzo, chargée de mission** au Service Habitat Foncier du Conseil Régional, indique que cette délibération a été le fruit d'un travail partagé au sein du

réseau national des collectivités locales pour l'habitat participatif qui regroupe actuellement 40 collectivités, et **qu'elle découle parallèlement de réflexions avec l'ensemble des acteurs locaux**, des architectes, des bailleurs sociaux, des collectifs d'habitants. *« Il y a aujourd'hui une dizaine de projets en cours dans la région »*. Trois priorités sont posées en préalable par la Région : accompagner et informer les collectivités pour les convaincre d'inscrire l'habitat participatif dans leurs PLH, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle des projets, et soutenir des programmes exemplaires en matière de qualité environnementale, d'économie d'énergie ou d'utilisation des ressources naturelles.

Une question de la salle concerne **les Compagnons bâtisseurs qui interviennent dans les copropriétés dégradées** pour engager des travaux en participation avec les propriétaires. Cela existe-t-il à Marseille ? Une collaboratrice d'Urbanis Aménagement, présente au débat, précise qu'à sa connaissance il y a des expériences à Aubagne mais pas à Marseille. **Colette Charriau** informe les participants **qu'une expérimentation est en cours dans la région avec les Compagnons bâtisseurs** mais sur des logements individuels. Lorsque le savoir-faire sera assez pertinent dans ce domaine, ils envisagent d'intervenir dans les copropriétés. *« La Région les y aidera »*.

A une question sur ce type d'habitat en milieu rural, **Colette Charriau** précise qu'il n'y a pas que des expériences urbaines actuellement en cours. *« A Limans, dans les Alpes de Haute-Provence, une commune de 200 habitants, un projet est en train de se mettre en place »*.

Marc Petit, urbaniste et président de la Société Française des Urbanistes PACA, s'inquiète de ce qui pourrait être une dérive. *« Avec ces initiatives, on assiste à une sorte de **déstructuration de l'urbanisme** par des logiques individuelles. Comment intégrer ces pratiques d'habitat participatif dans les documents d'urbanisme ? Comment mettre en perspective ce type d'opérations pour **dégager une véritable politique, notamment foncière** pour leur permettre d'exister ? En un mot, comment **l'habitat participatif pourrait-il être coordonné par la planification** ? »*. La réponse est simple pour **Colette Charriau** : *« Nous sommes dans des logiques de maturation à 15 ans. Il faut 15 ans pour bâtir et avoir les premiers résultats d'une politique foncière. **C'est long et c'est un problème de gouvernance**. Il faut que les élus soient vraiment sensibilisés à ces enjeux. Les choses sont tellement longues qu'il est bon qu'ils soient poussés par la population »*.

Stephan Singer relève que *« manifester, plaider, revendiquer, c'est bien, mais il faut aussi du concret »*. Il note qu'en matière de construction participative, *« il y a eu beaucoup de changements qui sont productifs »* et il préconise qu'on mette *« l'accent sur le dialogue pour construire ensemble encore plus de progrès »*. **Thomas Poisson, directeur de la SCIC (société**

coopérative d'intérêt collectif) de la Friche de la Belle de Mai annonce que dans le schéma directeur d'aménagement du site de la Friche, et à côté des constructions de musées ou de salles de spectacles, il y a un projet de logements que l'architecte Patrick Bouchain, Président de la SCIC, a baptisé « *habitat dénormé* ». La Friche, étant maître d'ouvrage et propriétaire du foncier, entend bien **lancer très prochainement un appel à manifestation d'intérêt pour un programme « à caractère expérimental et innovant »**.

En conclusion, Frédéric Nicolas, architecte et Président d'Envirobot, se réjouit de la richesse des débats et de la variété des angles d'attaque qui montre la diversité des approches « *à la fois par le côté interprofessionnel et par la vision globale qu'Envirobot essaye d'avoir du développement durable* ».

Compte rendu réalisé par Michel Couartou - journaliste.

2012-2013

#3

ENVIRODEBATS

VENDREDI
14 JUIN
2013

MARSEILLE
(13)

HABITAT EN TRANSITION
Participation, solidarité,
maîtrise d'usage

envirobot
méditerranée

Cet enviroDEBAT a été organisé avec le soutien de :

Les actions d'Envirobot Méditerranée sont co-financées par l'ADEME, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds européen de développement régional.

